



PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE MATANE

AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE MATANE

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit par la soussignée, greffière de la Ville de Matane :

Étant donné la tempête hivernale ayant eu lieu les lundi et mardi 17 et 18 février 2025, prenez note que la séance ordinaire du conseil municipal qui devait lieu le 17 février 2025 **est déplacée au jeudi 20 février 2025**. Cette séance se tiendra à 19 h en la salle civique de l'Hôtel de ville sis au 230, avenue Saint-Jérôme.

Donné à Matane, ce dix-neuvième (19^e) jour du mois de février de l'an deux mille vingt-cinq.